



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MESSAGE DE LA PRESIDENTE : Il n'y aura pas de transfert forcé de FTV SA vers FTV Studio

Triste mission que celle de participer à un CSE central extraordinaire suite à une tentative de suicide d'une salariée !

Depuis le Départ, la Cfdt l'a dit. Puis, elle l'a redit et redit encore : **le transfert de salariés non-volontaires**, en application de l'article L.1224-1 du code du travail **est brutal et violent**. La posture de la direction, à laquelle nous nous sommes opposés fermement, ne pouvait que faire des dégâts.

Nous l'avons constaté, nous en avons parlé avec les salariés concernés, leurs souffrances étaient palpables, nous les avons relayées. **Mais la direction était complètement étanche à toutes nos remarques, dans son intention de mener à terme son projet.**

OCTOBRE 2021

Nous le regrettons, quelques mois plus tard, quelques interventions plus tard, quelques actions plus tard, **ce que nous redoutions est arrivé.**

Alors, face à l'évidence, **la direction n'a pas pris la mesure de la souffrance des salariés**, et c'est la Présidente qui reprend la main sur le dossier et **annonce que le transfert n'aura pas lieu lorsque le salarié concerné n'y adhère pas.** Comment pouvait-elle faire autrement ?

Toutefois, elle explique ne toujours pas comprendre pourquoi ce dossier a fait l'objet d'un rejet d'une telle violence.

C'est pourtant clair. La direction a voulu jouer avec les dispositions de l'article L. 1224-1 du code du travail pour présenter les choses comme étant incontournables et s'imposant à tous. Et bien, c'est ce choix qui est violent et brutal. **Comment ne pas le penser lorsque l'on sait que les dispositions de cet article ont justement pour objet de protéger les salariés du licenciement lors de la revente de leur société ?**

Et justement, parce qu'elles ont un but protecteur, elles ne doivent pas être détournées pour rendre obligatoire un transfert purement organisationnel auquel les salariés s'opposent.

Oui la Cfdt l'affirme depuis le départ : le choix d'un transfert forcé des salariés ne peut s'entendre entre France TV SA et sa filiale de production.

Les choses sont claires, avoir fait le choix managérial d'un transfert forcé est violent et brutal. Ce choix qui ne s'imposait pas, a meurtri profondément les salariés.

Il a malheureusement fallu un évènement grave pour mettre un terme à près de 7 mois d'incompréhension.

Combien de temps faudra-t-il maintenant pour réparer les dégâts occasionnés ?

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de la Cfdt.

CFDT-FTV.FR



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21